

Charte de modération des réseaux sociaux

Mise à jour le 20 avril 2026.

La page Facebook, les comptes Instagram et LinkedIn « Ville de Bruz » sont des espaces d'expression ouverts à tous. Ils ont pour objectif d'informer les internautes sur l'actualité de la Ville de Bruz. La prise de parole y est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité. Cette charte a pour objectif d'établir le cadre de ces échanges, afin de favoriser un dialogue constructif.

Le rôle du modérateur :

Le modérateur de la page s'attache à préserver la qualité des contributions. S'il juge un commentaire, non conforme à la loi en vigueur, aux conditions générales d'utilisation de Facebook, Instagram et LinkedIn ou à la présente charte de modération, **il se réserve le droit de le masquer ou de le supprimer sans en avertir son auteur.**

Sont notamment exclues de cette page :

- **Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.** Une plainte pourra être émise par la collectivité.
- **Les injures et propos diffamatoires.** Une plainte pourra être émise par la collectivité et le compte banni.
- **Les commentaires qui mettent en cause nommément des personnes, les agents de la Ville de Bruz ou les élus** (cette page n'est pas une plate-forme de débats dans lesquels des personnes seraient nommément désignées.)
- **Les publications à des fins commerciales et publicitaires.** On entend par là, la mise en avant d'une marque ou d'un produit, accompagnée d'un prix.
- **Le prosélytisme** (ex. : mise en avant d'un parti politique ou d'une religion)
- **L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples.**
- **La diffusion de coordonnées personnelles ou d'échanges personnels entre personnes n'étant pas en lien avec la publication.**
- Les atteintes au **droit à l'image, au respect de la vie privée et aux droits d'auteur.**

Quelques bonnes pratiques à adopter :

Afin de rendre cet espace d'expression le plus agréable et constructif pour tous, il est important de veiller au respect d'un certain nombre de règles de bonne conduite. De manière non exhaustive :
Veillez à ce que les commentaires que vous publiez correspondent bien au sujet de discussion.

- Exprimez-vous dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre. N'abusez pas des abréviations, du langage SMS et des majuscules car TROP DE MAJUSCULES DONNENT LE SENTIMENT QUE VOUS CRIEZ !!
- **Évitez de dupliquer les contenus que vous publiez**, afin de ne pas « spammer » la page et ses utilisateurs. Le modérateur pourra prendre la décision de masquer ou supprimer vos commentaires.

- Ces comptes sont des espaces d'échanges et de partages. Évitez donc de perdre votre temps et votre énergie avec des "trolls" ou des discussions stériles.
- Citez vos sources et vérifiez les informations que vous relayez pour ne pas participer à la propagation de rumeurs et de fake news.
- Exprimez-vous poliment. **Les insultes, l'agressivité et la provocation sont bannies** de ces comptes. **Vos commentaires seront masqués.**

En respectant ces principes vous participerez à faire de ces comptes un lieu d'échanges agréable pour tous ! Et surtout n'oubliez pas, que vos commentaires et contributions sont les bienvenus sur nos réseaux sociaux.

Les bonnes pratiques du publicateur/administrateur :

- Ne pas créer d'événement qui ne serait pas organisé par la commune. C'est à l'organisateur de créer l'événement ou la publication sur son compte.
- Ne pas relayer une information qui ne se déroule pas exclusivement à Bruz, à moins que celle-ci soit :
 - organisée par une association ou une collectivité bruzoise.
 - organisée par une collectivité supra-communale chapeautant la commune (Rennes Métropole, Préfecture, Département).
 - organisée par une association d'intérêt général et national, campagne de sensibilisation (Sécurité Routière, Don du Sang, Tri sélectif...)
- Ne pas publier trop de publications identiques ou assimilées à un même événement. Cette pratique contraint souvent les abonnés à se désabonner ; une publication, suivie d'un rappel de dernière minute sont largement suffisants.
- Ne pas réagir aux contributions des internautes, sauf lorsque ceux-ci s'adressent directement à l'équipe municipale.